



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 1er février 2016 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Annick Deshayes, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Sabine Latour, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
MM.	Guy Lavorel, Maire Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusée :	Mme Dominique Bernardet

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Propositions de motions :
 - 4.1. Motion M31 du groupe des Vers : « Pour un nouveau quartier de qualité »
 - 4.2 Motion M32 du groupe des Verts : « Pour une traversée de la route de Troinex en toute sécurité »
5. Propositions individuelles et questions

Mme Deshayes, Présidente, ouvre la première séance de l'année à 20h03. Elle donne lecture de l'ordre du jour (en précisant que les deux motions prévues au point 4 ont été retirées) et excuse Mme Bernardet.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015

Mme Latour se réfère au point de ce PV dans lequel il est question de l'étude du centre du village : elle demande si les terrains situés autour de la Chaumière appartiennent à la commune et s'ils sont constructibles.

M. le Maire confirme que la Chaumière et les terrains qui l'entourent appartiennent à la commune et qu'ils se trouvent en zone constructible. Il y a quelques années, une étude avait confirmé que par exemple la parcelle sur laquelle se trouve le pressoir pourrait accueillir l'équivalent de 2 ou 3 villas. Cependant, jusqu'à présent les autorités communales n'ont pas souhaité construire sur ces terrains.

Le procès-verbal est ensuite approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente n'a pas de communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

3.1. Attaque du bancomat de la BCGE et dégâts causés sur le bâtiment de la mairie

M. le Maire souhaite revenir brièvement sur les événements survenus au mois de décembre à la mairie. Il rappelle que dans la nuit du 20 au 21 décembre, vers 2h15 du matin, le bancomat de la BCGE a été attaqué par des inconnus qui ont fait exploser l'installation après avoir injecté du gaz.

La déflagration a été violente et a causé des dégâts importants aux locaux de la mairie et en particulier à toute la réception qui a été fortement endommagée. Quelques photographies circulent afin d'illustrer l'état des locaux juste après l'explosion. Ces dernières ont été prises par M. Courbat, qui a été la première personne de la Mairie à être sur place.

Le personnel communal était assez choqué en voyant ces dégâts. M. le Maire tient ici à relever la solidarité de tout le personnel qui a dû faire face à cette situation et qui s'est mobilisé pour que le lendemain matin déjà, les clients puissent être reçus dans des conditions acceptables.

M. le Maire aimerait relever et remercier également le professionnalisme et le grand soutien apporté par les collaborateurs de la BCGE qui, avec des entreprises qui sont intervenues très rapidement également, ont fait le nécessaire pour sécuriser les lieux, remettre en état ce qui pouvait l'être, nettoyer les locaux qui étaient recouverts de poussière du 1^{er} au dernier étage et aider le personnel communal, entre autres.

La Direction de la BCGE s'est également mobilisée durant tous les jours qui ont suivi pour aider la Mairie dans les démarches à entreprendre et pour lui donner toutes les informations et le soutien nécessaires. Son expérience a été précieuse dans cette situation.

Depuis ces événements, plusieurs séances ont eu lieu avec la BCGE et les assurances et la Mairie est maintenant dans la phase de la demande de devis afin de pouvoir procéder aux travaux de remise en état. Le technicien, M. Serrano, et l'architecte qui s'est chargé des travaux de rénovation du bâtiment en 2005 s'occupent de ces démarches et vont superviser les travaux.

En ce qui concerne le bancomat, la Mairie a décidé, en accord avec la BCGE, qu'il ne serait pas remis à son emplacement initial afin de ne pas prendre de risques inutiles pour le personnel et les utilisateurs de la mairie. Par contre, le souhait de l'Exécutif est qu'un bancomat soit à nouveau installé dans un lieu à déterminer, au centre du village. Une discussion est en cours avec la BCGE pour trouver la meilleure solution, tant du point de vue de la sécurité que de celui des nombreux clients qui utilisent ce bancomat.

3.2. Projets « Les Crêts »

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils ont tous reçu une invitation des promoteurs de ce projet, le groupe « 3 N INVESTISSEMENTS », pour la 2^{ème} séance d'information destinée aux voisins de ce futur quartier. Depuis le mois de juin et la séance qui a eu lieu dans le cadre d'une « commission réunie », les contacts entre les promoteurs et la Mairie ont été réguliers et M. Lavorel se plaît à relever la bonne collaboration et le souci d'information et d'ouverture des responsables de ce dossier. Il y a eu plusieurs séances également avec tous les services de l'Etat concernés par ce projet, ainsi que des rencontres avec les représentants des associations d'habitants des quartiers voisins.

Lors de la séance de demain soir, le bureau d'urbanisme mandaté par les promoteurs présentera la

suite de ses études et en particulier ses réflexions sur l'image directrice de ce futur quartier. Il sera notamment question de la place donnée aux espaces publics (chemins piétonniers, parcs de jeu et esplanade, entre autres) et de toute la problématique très importante de la mobilité et de l'accès au sein du quartier, comme avec le centre du village.

M. le Maire espère que les membres du Conseil municipal seront nombreux à participer à cette séance. Il informe par ailleurs qu'une discussion concernant ce dossier pourra ensuite avoir lieu lors de la commission d'urbanisme prévue le 22 février et que les promoteurs ont d'ores et déjà été informés du souhait de la commune d'organiser, dans les semaines qui suivront, une séance d'information destinée à l'ensemble de la population troinésienne.

3.3. Mairie déguisée en calendrier de l'Avent

Pour continuer sur une note plus positive, M. Lavorel tient à dire que l'événement de la « mairie déguisée en calendrier de l'Avent » a été magnifique. Cela lui a fait extrêmement plaisir de voir autant d'habitants présents à l'apéritif du 23 décembre. Il estime que ce beau projet du Fonds de décoration a permis de finir l'année, malgré les événements, avec la magie de Noël. Il remercie tous les organisateurs pour cette fête.

M. le Maire conclut ses communications en ayant une pensée particulière pour Mme Sabine Latour, dont le papa est décédé récemment.

Communication de M. Lionel Courbat, Adjoint :

3.4. Réception des jeunes citoyens

M. Courbat informe que, comme chaque année à cette époque, une réception sera organisée pour les jeunes qui atteignent leur majorité et qui entrent dans la vie civique.

Cette cérémonie aura lieu le mardi 1^{er} mars à 18h00, à la mairie. Les membres du Conseil municipal ont reçu une invitation à cet événement et la Mairie espère que les conseillers seront nombreux à venir féliciter les jeunes adultes et à profiter de ces moments pour faire leur connaissance.

Plus tard dans la soirée, vers 19h30, un car emmènera les jeunes et un ou deux membres de l'Exécutif au Théâtre du Léman où aura lieu la cérémonie organisée par la Ville de Genève pour tous les jeunes citoyens du canton.

Communication de M. Marc Truan, adjoint :

3.5. Séance d'information consacrée à l'Association des Communes Genevoises (ACG)

Des questions étant régulièrement posées au sujet du rôle et des activités de l'Association des communes genevoises, il a été jugé utile et intéressant d'organiser, pour les conseillers municipaux, une séance de présentation de cette association. L'idée est de montrer comment celle-ci fonctionne et à quoi elle sert.

M. Truan informe donc qu'une séance des « commissions réunies » est prévue le lundi 29 février à 18h30. M. Alain Rüttsche, Directeur général de l'ACG (et par ailleurs habitant de la commune) sera présent avec son adjoint, M. Thierry Gauthier, afin de présenter l'ACG et les différents groupements intercommunaux chapeautés par cette association.

3.6. Dissolution de la commission de la réclamation de la taxe professionnelle communale

Le Service de surveillance des communes a informé la Mairie que suite à une loi adoptée par le Grand Conseil en octobre dernier et entrée en vigueur le 15 décembre 2015, les dispositions relatives aux commissions de réclamation de la taxe professionnelle communale qui se trouvaient dans la Loi sur les contributions publiques ont été abrogées.

En effet, le Conseil d'Etat a proposé la suppression de cette commission pour des raisons de simplification et d'efficacité, l'exigence d'un double degré de recours au niveau cantonal étant remplie par le Tribunal administratif de première instance pour le 1^{er} degré, puis par la Chambre administrative de la Cour de justice en cas de nouveau recours.

Cela a donc pour conséquence que les commissions de réclamation des 45 communes genevoises n'ont plus de raison d'être et peuvent être dissoutes.

M. Truan rappelle les noms des membres de cette commission qui avaient été élus pour la législature 2015-2020 et qu'il remercie :

Nommés par le Conseil municipal :

Mmes Sabine Latour et Christine Tomassi
M. Marc Botbol

Nommé par la Mairie :

M. Marc Truan

Nommé par le Conseil d'Etat :

M. Jean-Louis Kaiser

Finalement et pour l'anecdote, il est intéressant de relever que, selon le souvenir du secrétaire général, cette commission n'a jamais été appelée à se réunir durant ces 30 dernières années !

3.7. Fermeture éventuelle de la douane de Pierre-Grand durant la nuit

Lors de la séance du Conseil du mois de décembre, Mme Reymond-Dorsay avait soulevé la question de la fermeture nocturne de la douane de Pierre-Grand. Le Conseil municipal ayant demandé à la Mairie de se renseigner, il est aujourd'hui possible de fournir les informations suivantes :

- Sur le plan légal, la Mairie a constaté, non sans surprise, qu'un arrêté du Conseil d'Etat datant de 1982, toujours en vigueur, stipulait que: « *Un signal « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocyclistes et cyclomoteurs » muni d'une plaque complémentaire portant la mention « De 19h30 à 06h00 » est placé devant la douane de Pierre-Grand, à l'angle de la route d'Evordes, sur la commune de Troinex ».*
- Par ailleurs, le signal mentionné dans cet arrêté se trouve bien toujours sur place, mais il n'est apparemment plus respecté par personne. Une photo permet d'illustrer cet état de fait.
- Sur le plan de la signalisation, aucune démarche n'est à entreprendre, mais il s'agira bien sûr d'informer les départements concernés et les communes voisines si la douane est à nouveau fermée la nuit.
- Pour la fermeture physique, la barrière qui existe sur place étant propriété de l'administration fédérale des douanes, c'est à elle que la demande doit être adressée. Selon les informations reçues par téléphone, l'autorisation devrait être délivrée sans difficulté dans la mesure où c'est la commune qui prendrait en charge l'ouverture et la fermeture journalière de la barrière.
- En ce qui concerne cette ouverture et fermeture précisément, un devis a été demandé à la société Protectas qui effectue déjà des patrouilles sur la commune. Cette prestation serait facturée env. CHF 1'000.- par mois.

Il faudrait donc que le Conseil municipal décide maintenant quelle suite il souhaite donner à ce projet. Si l'intention est de fermer cette douane la nuit, et sous réserve de l'accord de l'administration des douanes qu'il faut encore obtenir, il est proposé, soit de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil le vote d'un crédit de CHF 12'000.- pour financer les ouvertures et fermetures de la barrière, soit de parler de ce sujet lors d'une prochaine séance de la commission des finances et de la sécurité. Par ailleurs, il y aura bien sûr lieu d'informer la DGT et le Département de la sécurité, ainsi que toutes les communes suisses et françaises concernées par cette mesure.

Discussion

Mme Latour s'interroge sur les changements qu'entraînerait la fermeture nocturne de la douane de Pierre-Grand, en considérant que d'autres frontières ne sont pas loin, comme celle de Bossey par exemple. Elle estime que tout le monde est confronté au problème de tourisme transfrontalier. Des camionnettes très chargées et aux vitres opacifiées roulent souvent en direction de la frontière, le soir. Mme Latour n'est pas sûre que la fermeture de cette douane la nuit change quelque chose à la situation.

M. le Maire rappelle qu'il existe une convention internationale qui prévoit que la douane de Bossey doit obligatoirement rester ouverte la nuit.

M. Forestier se demande si, au lieu de mandater la société Protectas, la mission de fermer et ouvrir la barrière ne pourrait pas être confiée à une personne de la commune, en recherche d'emploi, et pour qui les CHF 1'000.- seraient les bienvenus. Il pense qu'il s'agirait d'une solution intéressante si elle est légalement faisable.

M. Truan répond que cette solution n'a pas été envisagée. Il admet que cela pourrait être une formule intéressante et qu'elle pourra être étudiée. Cependant, il objecte que cela nécessiterait de prévoir un remplaçant au cas où la personne serait malade par exemple. Il ajoute également qu'il s'agit d'horaires peu convenants. Il conclut en relevant que, pour l'instant, la question principale est de décider si une fermeture doit avoir lieu. Il rappelle que cette éventualité n'était pas prévue au budget et qu'il faut donc que le Conseil municipal décide s'il est prêt à faire cette dépense.

M. Botbol rejoint les propos de Mme Latour. Selon lui, la réelle question n'est pas le budget, mais de savoir si fermer cette frontière sera utile et efficace. Il ajoute que les voleurs savent ce qu'ils font et que si une douane est fermée, ils passeront par une autre. Ils peuvent passer par Veyrier, par exemple. M. Botbol estime qu'il faut savoir si une telle mesure en vaut la peine avant d'engager des dépenses et de trouver des personnes à qui confier le travail. Il se demande aussi s'il est faisable et judicieux d'employer un chômeur, puisque ce dernier deviendra un employé avec les charges sociales à payer.

Mme Schneider-Bidaux rejoint les propos de M. Botbol et de Mme Latour. Elle est cependant interrogative quant au fait que la construction d'une nouvelle route (liaison L1/L2) menant précisément à la douane de Pierre-Grand est demandée par la commune. Dès lors, elle ne trouve pas cohérent de fermer cette douane.

Mme Reymond-Dorsay est d'accord, sur le principe, avec Mme Schneider-Bidaux, mais elle trouve cela un peu défaitiste. Selon elle, la fermeture de la douane de Pierre-Grand donnerait le signal à la population que la commune essaie de faire quelque chose pour améliorer la situation. Certes, cette solution n'est ni complète, ni parfaite, mais il s'agit d'un début. Pour Mme Reymond-Dorsay, le fait que la douane de Bossey ne puisse pas être fermée n'est pas une raison pour ne rien entreprendre. Elle ajoute cependant que la question du budget est importante puisque CHF 12'000.- est une somme non négligeable.

M. Forestier trouve les arguments avancés intéressants et, compte tenu du débat, pense qu'il faut renvoyer cette question en commission afin que les groupes puissent également discuter des différents aspects du problème.

M. Lavergnat rappelle s'être déjà exprimé sur le sujet dans une précédente séance suite à divers problèmes survenus dans le secteur des marais l'année passée. Il se demande si, compte tenu du fait que les autres douanes (Bossey, Croix-de-Rozon) sont assez proches, il ne serait pas envisageable d'élargir le système de sécurité à cette zone.

M. le Maire fait part du constat suivant : son bureau se situe près de la douane de Veyrier et il a donc tout loisir de remarquer qu'il n'y a presque plus de douaniers présents sur les sites. Selon lui, il s'agit donc d'un problème plus général. De temps en temps, des brigades mobiles sont présentes pour surveiller les douanes, mais c'est un tout autre mode de fonctionnement. De plus, il n'estime pas avoir vu plus de sécurité autour des douanes suite aux mesures d'urgences prises en raison de la menace terroriste. Finalement, il se demande aussi si cela est utile de fermer la douane. Il est donc favorable au renvoi de cet objet en commission.

M. Duquesne indique qu'il est également pour un renvoi en commission. Selon lui, les gardes frontières auraient les réponses aux questions qui ont émergé ce soir. Ces derniers peuvent en effet dire si cela fait sens de fermer la frontière. Il serait donc utile de les contacter avant de reprendre une discussion en commission.

La Présidente conclut que le sujet est donc renvoyé en commission.

4. Motions

Ce point est supprimé, le groupe des Verts ayant retiré ses motions.

5. Propositions individuelles et questions

Véhicules roulant en sens interdit : M. Jordi se demande si la Mairie pourrait intervenir auprès de la gendarmerie ou de la police municipale de Veyrier concernant le chemin de Saussac, qui est emprunté en sens inverse par de nombreux véhicules. Des cyclistes descendent également ce chemin à pleine vitesse et des scooters roulent sur les trottoirs. M. Jordi ajoute que personne ne s'arrête au carrefour de Champ-Carré. Plusieurs accrochages ont déjà eu lieu et M. Jordi s'inquiète d'accidents futurs qui

pourraient être très graves.

M. le Maire répond qu'une demande dans ce sens sera adressée aux APM afin qu'ils se déplacent. Il ajoute que le sujet avait déjà été abordé avec les îlotiers de Carouge.

M. Niederhauser rappelle qu'il avait déjà été demandé à la Police d'intervenir et de faire des contrôles pour ce genre de problème au chemin des Moulins-de-Drize. En effet, des voitures empruntent également régulièrement ce chemin en sens interdit. La Police est intervenue quelques fois. M. Niederhauser demande s'il y a des heures particulières où ce problème est présent, afin que la Police puisse cibler les moments critiques pour procéder aux contrôles.

M. Jordi indique qu'il s'agit davantage le soir, entre 17 heures et 19 heures.

Mme Hirsch estime qu'il faut rouvrir le chemin de Roday. En effet, elle relève qu'il n'est plus possible de rentrer dans Troinex par le chemin de Saussac, par le chemin de Drize, par le chemin des Moulins-de-Drize ainsi que par le chemin de Roday. Selon Mme Hirsch, il faut absolument un endroit où les gens puissent entrer dans Troinex et le chemin de Roday serait le plus adapté actuellement.

M. le Maire rappelle que les travaux du chemin de Drize se terminent dans un mois et que, dès lors, les mesures pourront être levées.

M. Rüttimann estime que le chemin de Saussac est de toute façon emprunté à contresens, que le chemin de Roday soit fermé ou non. M. Jordi l'admet, mais ce problème s'est accentué avec la fermeture des autres chemins.

Déjections canines : M. Rüttimann constate régulièrement que certains propriétaires de chien sont peu respectueux et n'utilisent pas les petits sacs mis à disposition pour les déjections de leur animal. Il propose de sensibiliser les gens à ce problème.

M. le Maire demande à M. Rüttimann s'il a constaté ce problème à des endroits précis. Il ajoute que des panneaux d'interdiction ont été installés près des jeux pour enfants et dans le secteur de la place de la Mairie pour pallier cette situation.

Mme Schneider-Bidaux a pu constater que ce problème existe dans la plupart des quartiers de la commune. M. Rüttimann ajoute que même lorsque les sacs sont mis à disposition, certaines personnes ne les utilisent pas, car elles pensent que les employés qui nettoient les routes s'en occuperont. Il faudrait rappeler à la population que ce n'est pas le travail des employés communaux et il s'interroge sur les actions des autres communes par rapport à cela.

M. le Maire répond que la commune de Plan-les-Ouates avait organisé une action consistant à placer des petits drapeaux à chaque endroit où se trouvait une déjection canine. Visuellement, cela était « parlant » et assez impressionnant ! M. le Maire conclut en proposant de réfléchir à de telles actions à entreprendre à Troinex.

Arrivée de M. Fabrice Calame.

M. Duquesne ajoute que ce problème est notamment présent sur le chemin Dottrens.

M. le Maire estime que cette tâche ne devrait pas être confiée aux APM qui ne sont mandatés que pour quelques heures par semaine sur notre commune, mais qu'une sensibilisation devrait avoir lieu.

Accueil de réfugiés : M. Forestier souhaite demander à la Mairie si, dans le contexte de l'accueil de réfugiés, des calculs ont été faits pour savoir quels seraient les coûts en cas d'accueil de réfugiés au niveau communal.

M. le Maire répond qu'aucune étude dans ce sens n'a été faite. Il ajoute que la commune a en effet reçu un courrier de l'Hospice général donnant des informations générales, mais qu'aucune demande officielle n'a été articulée. Cette question est cependant souvent abordée. M. le Maire estime que Troinex n'est pas le meilleur endroit pour installer, par exemple, des containers et pour accueillir beaucoup de réfugiés. Il pense par contre qu'il serait possible et normal d'accueillir quelques familles, mais la commune ne dispose pas de logements à cet effet. Il informe par ailleurs qu'une famille afghane loge à l'ancienne Maison Grise.

M. Courbat ajoute que les 2 enfants de cette famille sont scolarisés à l'école de Troinex, mais qu'ils vont commencer, après la rentrée de février, à passer des demi-journées à Carouge, dans une classe d'intégration. Ils ne seront alors qu'à 50 % sur Troinex. La directrice, Mme Capolatello, a eu un entretien avec les parents, via un traducteur-interprète. Il en est ressorti que ces personnes se sentent

seules et isolées à Troinex. En effet, personne ne parle l'afghan. De plus, au niveau du système d'intégration de l'Hospice général, la famille n'a pas été prise en charge et ne sait pas, par exemple, où et comment prendre le bus et où trouver des magasins.

Mme Latour est surprise car elle pensait que les migrants arrivés à Genève étaient encadrés.

M. Courbat explique que les familles regroupées dans les centres ont une présentation générale de ce que l'on peut faire, de ce que l'on doit faire et de ce que l'on ne peut pas faire. Par contre, dans le cas présent, personne n'a pris en charge cette famille. M. Courbat confirme à Mme Latour que ces réfugiés ne parlent que l'afghan et pas du tout l'anglais.

Mme Reymond-Dorsay se dit également surprise que ces personnes soient seules et isolées et elle se demande s'il serait possible d'en parler en commission ou s'il y aurait une façon de monter une infrastructure qui servirait aussi pour des cas futurs. Elle estime que cela prendrait deux ou trois jours d'expliquer les choses à cette famille. De plus, l'Université populaire doit certainement compter des personnes qui parlent l'afghan.

M. le Maire répond que l'information n'a été communiquée à la commune que lors du Conseil d'établissement qui a eu lieu le jeudi précédent. M. le Maire estime que, l'Hospice général étant complètement dépassé par les événements, il est du devoir de la commune de réfléchir à une façon d'accompagner cette famille pour que cela se passe dans de meilleures conditions.

M. Botbol souhaiterait savoir quel est le statut de ces réfugiés et s'ils sont réfugiés économiques ou autre chose. Il se demande ce qu'il se passe en Afghanistan actuellement. Mme Schneider-Bidaux répond qu'il y a actuellement une guerre civile. La Confédération admet les Afghans, les Irakiens et les Syriens comme potentiellement éligibles pour le statut de réfugié.

M. Courbat ajoute qu'à l'école la communication a été difficile, car les autres enfants se posent des questions et ne comprennent pas pourquoi ces nouveaux élèves ne parlent pas le français. Les maitres et maitresses ont expliqué que ces enfants avaient voyagé et s'étaient débrouillés pour arriver ici. M. Courbat n'a pas d'informations officielles quant à leur statut, ni quant à la durée de leur présence à Troinex. Il ajoute qu'en principe, c'est l'Hospice général qui prend en charge les réfugiés mais qu'actuellement, il a tellement de cas à régler que les réfugiés vivant dans des centres sont privilégiés. Les familles vivant seules sont très peu aidées.

M. Truan reconnaît que l'Exécutif a peu d'expérience en matière d'accueil des migrants. Cependant, des contacts sont pris avec l'Hospice général afin de trouver des solutions et d'aider cette famille. Par ailleurs, il rappelle qu'un groupe de paroissiens de Troinex, Veyrier, Compesière et Plan-les-Ouates organise une soirée d'information, avec le support de l'Hospice général, le lundi 22 février à 19h à la salle paroissiale de l'Eglise catholique. Mme Carron Pierret, chargée de projet à l'aide au migrant à l'Hospice général, viendra parler des migrants : qui ils sont, d'où ils viennent et comment les accueillir. Un membre au moins de l'Exécutif y participera. Comme l'a dit M. le Maire, ces sujets ont déjà été abordés par la Mairie et des pistes sont explorées pour voir comment des migrants pourraient être accueillis dans la commune, en sachant que peu de locaux sont disponibles. Concernant la famille habitant à la Maison Grise, M. Truan estime qu'il serait imaginable que la personne qui les accueille fasse aussi l'effort de les aider à s'intégrer et de leur donner des informations pratiques.

M. Duquesne propose de contacter le propriétaire de la Maison Grise, puisque c'est lui qui les reçoit à titre privé. Ce dernier pourrait peut-être apporter quelques réponses aux questions soulevées ce soir.

M. le Maire rappelle qu'un point positif est que le propriétaire est venu annoncer à la Mairie la venue des réfugiés. Pour le surplus, il s'agit d'un contrat passé avec l'Hospice général ; ce dernier va donc également être contacté.

Motions du groupe des Verts : M. Forestier s'attendait à avoir une explication concernant le retrait des motions du groupe des Verts, d'autant plus que l'ordre du jour a été chamboulé à la dernière minute. Il ajoute que le public, qui a vu la convocation, s'attendait à ce que ce sujet soit abordé, ce qui n'a pas été le cas. Il comprend qu'elles soient retirées, mais attendait que les Verts expliquent les raisons de ce retrait, d'autant plus que les groupes ont étudié ces motions et ont passablement travaillé pour pouvoir en parler.

M. le Maire a une partie de l'explication. Il indique qu'après l'étude attentive de ces deux motions en réunion de Mairie, il a téléphoné au groupe des Verts pour les inviter à retirer ces propositions qui n'arrivent pas à un bon moment et qui pouvaient même être contreproductives. M. le Maire est satisfait d'avoir été entendu et estime que ces sujets pourront être repris sous d'autres formulations. Le groupe des Verts a donc décidé de retirer les motions sous l'impulsion de la Mairie, après quelques

explications et discussions.

M. Duquesne a bien entendu les propos de M. le Maire, mais il se demande tout de même pourquoi le bureau du Conseil municipal n'a pas été informé. Il note que, dans cette hypothèse, des explications seraient peut-être arrivées un peu plus tôt.

M. le Maire précise que ces discussions ont eu lieu ce dimanche même.

Mme Latour ajoute qu'il y a effectivement eu une discussion. Elle estime que c'est de bonne entente que le groupe des Verts a pris en compte les considérations de M. le Maire. Cependant, il ne s'agit pas d'un retrait définitif et le travail fourni par les groupes ne sera certainement pas perdu. Certaines personnes ont d'ailleurs déjà partagé leurs idées et réflexions, ce qui ravit le groupe des Verts. Les motions reviendront sous un autre jour, présentées différemment et retravaillées, puisqu'elles ne semblaient pas convenir dans le contexte actuel.

M. Forestier encourage les membres du Conseil municipal à assister, demain soir, à la présentation des promoteurs du projet des Crêts, la société « 3 N INVESTISSEMENTS ». Il estime que la plupart des questions posées dans les motions auront des réponses. Ces réponses avaient d'ailleurs déjà été données dans le passé par les mêmes promoteurs lors de diverses discussions publiques.

Mme Latour répond qu'il s'agit en effet d'une des raisons du retrait puisque, lors de la séance organisée par les promoteurs, les tenants et aboutissants autour de cette question pourront être entendus.

Mme Schneider-Bidaux signale qu'elle ne pourra pas être présente à cette séance d'information.

Panneaux de chantier : M. Calame souhaite rendre la Mairie attentive au fait que, sur la route de Troinex, juste avant le pont et la station SIG, des panneaux de chantier indiquant une obligation de se déporter sur la gauche sont présents. Il y en a un sur la commune de Troinex et un autre sur celle de Veyrier. Les travaux sont cependant terminés depuis longtemps, dès lors ces panneaux, qui sont un réel danger pour les cyclistes, pourraient probablement être enlevés.

M. Niederhauser et M. le Maire répondent que des renseignements seront demandés à la DGT. M. Calame ajoute qu'il serait bien de faire suivre l'information à la commune de Veyrier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20 h 50.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :